



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-159 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ABROGEANT 2021-149

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2022, le règlement portant le numéro 2022-159 a été adopté.

Ce règlement nomme les fonctionnaires ou les employés ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité selon un montant maximum pour leur département respectif.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 18 octobre 2022.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe